



Montréal, 11 octobre 2024

Par dépôt électronique (SDE)

Maître Carolina Rinfret

Secrétaire

Régie de l'Énergie

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5^e étage, Bureau

5.100 Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : R-4257-2024

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2024

Notre dossier : 16001-01

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint la Demande de paiement de frais (DPF) d'Option consommateurs (OC) du dossier mentionné en rubrique.

La DPF est 8,4% plus basse que le budget puisque pendant l'audition, OC a décidé de se concentrer sur les deux sujets qu'elle estimait plus importantes pour la clientèle résidentielle dont elle représente les intérêts, à savoir l'utilisation du test du coût social à l'égard du PGEÉ et les frais pour les factures papier. OC soumet respectueusement que l'analyse et les représentations qu'elle a faites concernant ces deux sujets seront utiles au délibéré de la Régie et que sa DPF est donc pleinement justifiée.

En terminant, il est à noter que l'analyste Roger Higgin ayant rendu ses services en Ontario, ce dernier est tenu de facturer les taxes applicables en Ontario (la HST). OC ne pouvant réclamer la moitié des taxes ontariennes auprès du fisc québécois, le plein montant des taxes ontariennes est réclamé.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT

Éric McDevitt David

edavid@fbvavocats.com

EMD/tg

p.j. Demande de paiement de frais et affidavit